

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1167 rapportant celui n° 1108 du 16 septembre 1946.

n° 1167

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date de publication
30 septembre 1946

Date du numéro
30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire : Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 modifié par l'arrêté n° 310 du 13 mai 1944 réorganisant la milice indigène en Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 1108 du 16 septembre 1946 expulsant du territoire de la Côte française des Somalis l'ex-milicien de lrc classe Dahir Mahammoud (matricule 904),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1108 du 16 septembre 1946 concernant l'ex-milicien de 1er classe Dahir Mahammoud est rapporté, l'intéressé ayant été retenu par les autorités anglaises à cause d'épidémie de malaria. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.